



Conseil municipal

Législature 2025-2030
Délibération **D 23-2026**
Séance du 17 février 2026

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 40 000 F pour l'étude d'un service de navettes intra-communal à Plan-les-Ouates

Vu le vote par le Conseil Municipal dans sa séance du 25 mars 2025 de la motion M 52-2025 « Pour un service de navettes pour rapprocher les nouveaux quartiers et les hameaux du centre de la commune », acceptée à l'unanimité,

vu le Plan directeur des transports collectifs 2025-2029 adopté par le Conseil d'Etat le 29 mai 2024,

vu le Plan directeur communal, adopté par le Conseil Municipal le 20 mai 2025, qui souligne la nécessité de desservir en transports publics les nouveaux projets communaux et d'assurer une desserte de qualité dans les hameaux de la Commune,

vu l'exposé des motifs EM 23-2025, de février 2025, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui (unanimité)

1. D'accepter le crédit d'engagement de 40 000 F pour l'étude d'un service de navettes intra-communal.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 40 000 F destiné à réaliser cette étude.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 40'000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement.

5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.

SCA/LS/YG/mc/bg # 43'189 – SF/PL – Février 2025

Commune de Plan-les-Ouates

EXPOSE DES MOTIFS N° 23-2026

- **Message aux membres du Conseil municipal** ▪

OBJET :

Crédit d'engagement pour l'étude d'un service de navettes intra-communal

CREDIT D'ENGAGEMENT

40 000 F

Plan-les-Ouates – Février 2025

Crédit d'engagement pour l'étude d'un service de navettes intra-communal

CREDIT D'ENGAGEMENT

EXPLICATIONS COMPLEMENTAIRES

1. Préambule

Généralités et objectif du projet

Le 25 mars 2025, la motion M52-2025 a été acceptée à l'unanimité par le Conseil municipal. Celle-ci demandait d'étudier la possibilité de mettre en place un service de navettes intra-communal, complémentaire au réseau de transports publics existant, qui permettrait de mieux desservir certains quartiers de la Commune.

En effet, au vu de la livraison de milliers de nouveaux logements, ainsi que de la création d'équipements culturels et sportifs, la motion relevait la nécessité de renforcer la desserte interne à son territoire. Il s'agissait également d'étudier la possibilité de proposer une nouvelle offre de transport publics pour les hameaux de la Commune, notamment Saconnex-d'Arve Dessus et Dessous, Arare Dessus et Dessous et le quartier des Sciers.

L'offre en transports publics de la Commune de Plan-les-Ouates est historiquement concentrée le long des routes de Base et de Saint-Julien, dans la logique du modèle radial que connaît l'agglomération genevoise. De même, certains quartiers et les hameaux sont desservis par des lignes qui les relient au centre-ville et des transbordements sont parfois nécessaires pour rejoindre le centre de la Commune ou ses autres centralités. Dès lors, les connexions entre les centralités de la Commune sont actuellement incomplètes, comme l'illustrent les exemples suivants :

- Les habitants du quartier des Sciers, récemment construit, ne disposent pas d'une liaison directe avec le centre de la Commune, puisqu'ils doivent effectuer un transbordement et faire un détour par le territoire de la commune voisine.
- Le quartier du Rolliet, dont les premiers logements seront livrés en 2027, sera desservi par le tram, qui ne dessert pas le reste de la Commune, mais rejoint le secteur des Palettes. La déviation prévue de la ligne 82 sur la route du Vélodrome améliorera la connexion avec le centre de la Commune, mais restera insuffisante.
- Les hameaux de Saconnex-d'Arve sont connectés au centre de la Commune et au pôle multimodal de Lancy-Bachet, mais ne sont pas en lien direct avec de nombreux équipements publics actuels ou projetés (notamment dans le quartier du Rolliet).
- Certains lieux d'importance de la Commune, comme le cimetière, ne sont pas desservis par le réseau TPG.

La présente délibération vise ainsi à répondre à la motion M52-2025 en étudiant la création d'un service de navettes intra-communal pour renforcer la desserte en transports publics, qui serait entièrement financée par la Commune et devra être gratuite pour les utilisateurs.

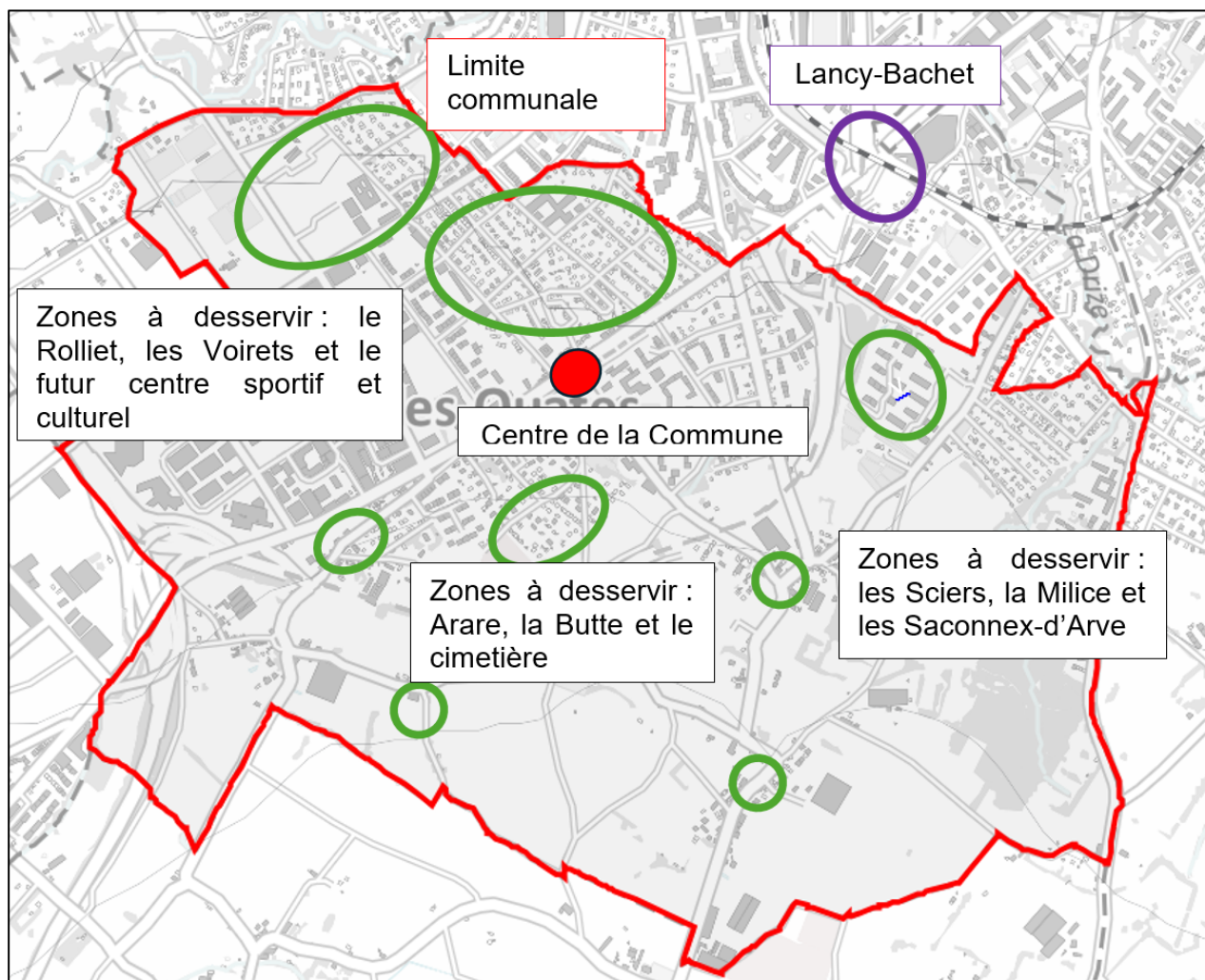
2. Explications techniques

Périmètre d'étude

Cette étude vise à définir des variantes de tracés possibles pour ce service, le périmètre est ouvert pour l'instant à l'entière de la Commune. Puisque la vocation de ce service est communale et sera financé par la Commune, le tracé doit se trouver sur le territoire de la Commune de Plan-les-Ouates.

Toutefois, au vu de l'importance de Lancy-Bachet comme pôle multimodal, et selon les résultats de cette présente étude, cet arrêt, sur la Commune de Lancy, pourrait figurer sur le tracé du futur réseau. Certaines zones devront être desservies par le système et sont indiquées sur la carte ci-après.

Figure 1 : Périmètre d'étude et zones à desservir



Objectifs de l'étude

L'étude pour un service de navettes intra-communal poursuit les objectifs suivants :

- Définir les modalités de création d'un système de navettes intra-communal destiné à améliorer la desserte intra-communale pour les habitants, avec une attention particulière portée aux grands quartiers et aux villages.
- Identifier les centralités actuelles et futures à desservir.
- Identifier les liaisons entre centralités qui ne sont ou ne seront pas assurées par le réseau TPG.
- Définir le réseau de navettes intra-communal permettant de compléter le réseau TPG.
- Définir le dimensionnement des navettes (capacité et fréquence).
- Déterminer les coûts du service de navettes intra-communal.
- Définir les modalités de gestion du service de navettes intra-communal.

Phases d'étude

L'étude a pour objectif de proposer des variantes pour la mise en place d'un service de navettes intra-communal. Celle-ci se déclinera en trois grandes phases :

L'étude pour un service de navettes intra-communal comprend les phases suivantes :

1. Diagnostic : la desserte actuelle et future de la Commune devra faire l'objet d'un diagnostic, en prenant en compte les projets urbains à venir et les développements projetés du réseau de transports publics. Alors que certaines zones ont déjà été identifiées, par exemple dans le Plan directeur communal, l'étude pourra également en proposer d'autres.
2. Benchmarking : des services de navettes dans des contextes similaires (en Suisse et ailleurs) devront être recherchés et comparés, afin de restituer leur fonctionnement, financement et complémentarité avec le réseau de transports publics existant.
3. Élaboration de variantes : sur la base des deux étapes précédentes, l'étude devra proposer des variantes de service qui devront inclure :
 - Le réseau (itinéraire et arrêts).
 - Le dimensionnement de l'offre (fréquence, horaires, capacité des navettes).
 - Les terminus.
 - Le coût.

A ce stade, différentes options pour ce service sont identifiées :

1. Une extension du service de transport à la demande TPGFlex.
2. Un achat ou location de matériel roulant avec engagement de chauffeurs (internalisation du service).
3. Contrat de prestations avec une entreprise de transports privée (externalisation du service).

L'étape du benchmarking doit permettre de révéler d'autres options qui, si elles s'avèrent pertinentes, seraient développées dans la phase d'élaboration des variantes.

Planning intentionnel

La Commune souhaite mener cette étude entre le premier semestre 2026 et le second semestre 2026, en vue de travaux démarrant à fin 2026 ou début 2027 :

- Mars 2026 : Adjudication (dès entrée en force du crédit d'étude).
- Juin 2026 : Restitution du diagnostic.
- Août 2026 : Restitution du benchmarking.
- Novembre 2026 : Restitution des propositions du service de navettes.
- Début 2027 : Appel d'offres pour l'exploitation du service de navettes.
- Printemps 2027 : Vote du crédit d'engagement pour le financement du service de navettes intra-communal par le Conseil Municipal.
- Automne 2027 : Mise en place du service de navettes intra-communal.

3. Calcul du montant du crédit d'engagement

Le montant du crédit d'étude est calculé sur la base de l'offre du bureau Citec de septembre 2025, qui a été retenue à la suite d'un appel d'offres sur invitation. Le tarif horaire moyen de l'offre est de 130.80 CHF HT.

Le montant du crédit d'engagement pour l'étude se compose des éléments suivants :

Diagnostic	9'505.00	CHF HT
Benchmarking	5'160.00	CHF HT
Elaboration des variantes	16'605.00	CHF HT
Frais de reproduction	2'000.00	CHF HT
Débours – imprévus – compléments d'étude (10%)	3'127.00	CHF HT
TOTAL H. T	36'397.00	CHF HT
TVA 8.1%	2'950.00	CHF
TOTAL du crédit d'engagement (arrondi)	40'000.00	CHF TTC

Le Conseil administratif a prévu, avec votre accord et collaboration, de mettre en œuvre ce projet et vous recommande de voter ce crédit d'engagement de 40'000.00 F TTC pour l'étude d'un service de navettes intra-communal.

Le Conseil administratif

Crédit d'engagement pour l'étude d'un service de navettes intra-communal

Annexe 1

Estimation du coût

SCA/Février 2026



Commune de Plan-les-Ouates

Crédit d'engagement pour l'étude d'un service de navettes intra-communal

SCA

févr.-26

CREDIT D' ENGAGEMENT

A. Honoraires

Phase 1 - Diagnostic		9 505,00 F
Phase 2 - Benchmarking		5 160,00 F
Phase 3 - Restitution et propositions		16 605,00 F
Total honoraires		31 270,00 F

B. Débours et imprévus

Frais de reproduction		2 000,00 F
Divers - imprévus - compléments d'étude	0,10	3 127,00 F
Total Travaux divers		5 127,00 F

Total des coûts, études, frais, débours et hausses	fr.	36 397,00
TVA 8.1%	fr.	2 950,00

TOTAL DU CREDIT D'ENGAGEMENT

40 000,00

Crédit d'engagement pour l'étude d'un service de navettes intra-communal

Annexe 2

Financement et coûts induits Investissement

SCA/Février 2026

Financement

Crédit d'engagement pour l'étude d'un service de navettes intra-communal

1	Crédit brut	40 000,00
---	-------------	-----------

2	Recettes		
	2,1 Subventions cantonales	fr.	-
	2,2 Participation des routes cantonales	fr.	-
	2,3 Taxe d'équipement	fr.	-
	2,4 Taxe d'écoulement	fr.	-
	2,5 Sport-Toto	fr.	-
	2,6 Subventions fédérales	fr.	-
	2,7 Divers	fr.	-
		Crédit net	

3	Commentaires
---	--------------

Evaluation des coûts induits

Crédit d'engagement pour l'étude d'un service de navettes intra-communal

1	Revenus annuels	0,00
	Total des revenus annuels	

2	Charges annuelles pour la première année	Durée	Montant	Taux	
	2,1 Charges financières		40 000,00	1,50% fr.	600,00
	2,2 Amortissements			fr.	-
	Total des charges pour la première année			fr.	600,00

3	Coûts induits pour la première année	fr.	600,00
----------	---	------------	---------------

Investissement

Crédit d'engagement pour l'étude d'un service de navettes intra-communal

PREVISION Plan annuel des investissements

Crédit global	0,00		
Répartition selon plan des investissements	2026		Total
Dépenses brutes prévues	0,00		0,00
Recettes estimées			0,00
Total dépenses nettes	0,00		0,00

PREVISIBLE Coûts des travaux

Crédit global	0,00			
Répartition selon exécution	2026		Total	
Dépenses brutes prévues	40 000,00		40 000,00	
Recettes estimées	0,00		0,00	
Total dépenses nettes	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00



Crédit d'engagement pour l'étude d'un service de navettes intra-communal

Annexe 2

Documents

SCA/Février 2026